



Preuve reparation voiture d'occasion

Par **papat62**, le **09/03/2010** à **18:20**

Bonjour,

j'ai acheté une voiture d'occasion le 12/12/2010, a ce jour 2 reparations donc sous la garantie des 3 mois et rien a payer de ma poche.La 1ere etant le tableau de bord defectueux et donc réparé,au frais du garage , le garage n'a pas pu me donner la facture car soit disant que je n'ai pas payéet là c'ets la pompe a huile qui lache , il me la repare aussi a leur frais , mais moi quelle est ma garantie !!!!!?? sans facture , puis-je demander un justificatif ecrit prouvant la reparation car apres le 12 mars si les pieces changées venaient a faire defaut quelle est la preuve que c'est réparé, c'est sa parole contre la mienne merci pour votre reponse